



PNF P-09

Approvisionnement et entreposage de nourriture et litière

Révisée par : Fany DeWilde et
Marie-Ève Lebel

Date : Janvier 2025

Version : 4.0

Approuvé par le Comité de Protection des Animaux du CRHMR

1. BUT / OBJECTIF

Le but de cette Procédure Normalisée de Fonctionnement (PNF) est de décrire la marche à suivre pour l'approvisionnement, la réception ainsi que l'entreposage des sacs de nourriture et de litière de contact.

2. APPLICABLE À / RESPONSABILITÉS

Cette PNF est la responsabilité de tout le personnel qualifié de l'Animalerie du Centre de Recherche de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont (ACRHMR) qui procède à l'approvisionnement, la réception ainsi que l'entreposage des sacs de nourriture et de litière de contact. Le personnel ayant à s'occuper de l'approvisionnement, l'entreposage et la rotation des sacs de nourriture et de litière doit lire, comprendre et appliquer cette PNF. Les membres du Comité de Protection des Animaux (CPA) doivent approuver et réviser cette PNF au moins aux 3 ans. La coordonnatrice de l'animalerie doit s'assurer que le personnel applique cette PNF correctement.

3. INFORMATIONS

Les animaux doivent toujours avoir accès à de la nourriture de qualité et exempte de contaminants. Cette nourriture doit aussi convenir aux besoins nutritifs de chaque espèce. Pour ce faire, les conditions d'entreposage, comme la température et l'humidité, doivent être conformes aux exigences du fabricant. De plus, il faut maintenir un inventaire à jour et assurer la rotation des réserves de nourriture en fonction des dates de péremption.

4. DÉFINITIONS

ACRHMR : Animalerie du Centre de Recherche de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont

CPA : Comité de Protection des Animaux

ESB : Enceinte de Sécurité Biologique



PNF : Procédure Normalisée de Fonctionnement

5. EXEMPLAIRES / FORMULAIRES / ATTACHEMENTS

Annexe I : formulaire F-04 Réception de nourriture

6. MATÉRIEL / ÉQUIPEMENT

- Palettes de plastique
- Piège à vermine
- Data-logger
- Contenants stériles (fonds et couvercles)
- Enceinte de Sécurité Biologique (ESB)
- Étagère

7. ÉTAPES / PROCÉDURES

7.1 Approvisionnement

- Les commandes de nourriture et de litière sont basées sur l'inventaire actuel ainsi que les besoins de l'animalerie. L'approvisionnement est sous la responsabilité de la coordonnatrice de l'animalerie.
- Les commandes se font via le GRM Espresso (pour des vidéos expliquant l'utilisation de GRM Espresso, voir ce lien: <http://intranetcemtl01.cemtl.rtss.qc.ca/index.php?id=2117>).
- Une copie papier de la réquisition doit être mise dans la pochette "Commande en attente" dans le bureau du personnel.
- Les commandes et les livraisons se font hebdomadairement.

7.2 Réception

- Lors de la réception, il est très important de s'assurer que les quantités/sortes de nourritures reçues correspondent avec ce qui est inscrit sur la réquisition, ainsi que sur le rapport détaillé de livraison. Inspecter les sacs à leur arrivée à l'ACRHMR. S'il y a une différence en nombre avertir immédiatement la coordonnatrice de l'animalerie.
- Le formulaire F-04 Réception de nourriture, doit être rempli à chaque nouvel arrivage de nourriture.
- Prendre des photos s'il y a des dommages (sacs déchirés, mouillés) et les faire parvenir à la coordonnatrice.
- Éliminer les sacs endommagés (voir 7.3).
- Éliminer les sacs ayant des numéros de lots illisibles ou manquants et en aviser la coordonnatrice de l'animalerie.



7.3 Matériel endommagé

- La coordonnatrice de l'animalerie devra informer le département des achats s'il y a des dommages aux items reçus et fournir les photos.
- Le département des achats communiquera avec le fournisseur pour être dédommagé.

7.4 Entreposage (GBSS422)

- La nourriture doit être entreposée de façon à minimiser les risques de contamination, de détérioration ou de souillure.
- Un data-logger qui enregistre la température et l'humidité est placé dans la pièce. Une prise de données est faite quotidiennement et celles-ci sont inscrites sur la feuille d'entretien de la pièce. Mensuellement, les données du data-logger sont enregistrées sur le P:\Coordination du CPA\Gestion de l'animalerie\Surveillance des températures et humidités\Entrepôt de nourriture.
- La nourriture doit être entreposée dans une pièce à l'épreuve de la vermine. Un piège à vermine est placé dans le local et vérifié quotidiennement et cette vérification est inscrite sur la feuille d'entretien de la pièce.
- Les sacs de nourriture et de litière sont placés sur des palettes (en plastique ou en métal) car il faut éviter de les placer directement sur le plancher.
- Les sacs de nourriture doivent être disposés pour que les plus anciens soient utilisés en premier.

7.5 Préparation des bacs de nourriture (aliquots)

- Les sacs de nourriture sont divisés en petite quantité (aliquots) afin de les entreposer dans les pièces d'hébergement.
- L'entreposage dans les pièces d'hébergement est réservé pour l'utilisation dans un court laps de temps.
- Les contenants utilisés pour les aliquots sont faits de matière non poreuse, lavable, autoclavable. Avant de les utiliser, les contenants sont lavés et stérilisés (se référer aux PNFs P-04 Procédures laverie côté sale et utilisation du lave-cage et PNF P-05 Procédures laverie côté propre et utilisation du stérilisateur).
- Pour les pièces d'hébergement de la zone 1, des fonds et des couvercles seront utilisés. Pour les pièces GBSS400 (NC2) et GBSS217 (Quarantaine) des bacs blancs de transport Jackson seront utilisés après avoir été lavés et stérilisés ou des bacs de transport stériles de Charles River.
- La préparation des aliquots (peu importe les contenants utilisés), se fait en tout temps sous une ESB (se référer à la PNF P-10 Procédures pour travailler sous une enceinte de sécurité biologique) afin de préserver la stérilité de la nourriture.
- Inscire le type de nourriture, le numéro de lot ainsi que la date de préparation à l'aide d'un crayon effaçable sur le carton plastifié prévu à cet effet.

7.6 Entreposage de la nourriture dans les pièces d'hébergement



- Seule la nourriture aliquotée servira pour la distribution dans les pièces d'hébergement (les poches de nourriture restent toujours dans le GBSS422).
- Tous les aliquots doivent être regroupés à un même endroit et être facilement accessible pour éviter les blessures lors de leurs manipulations.
- La nourriture ne devrait pas être entreposée près de matériel potentiellement contaminé (exemple: matériel appartenant aux laboratoires).
- Les bacs de nourriture doivent être disposés pour que les plus anciens soient utilisés en premier et qu'une rotation soit effectuée à chaque remplissage.
- Ne conserver que le strict nécessaire dans les pièces.
- Lorsqu'un bac de nourriture est vidé, les contenants sont envoyés directement au lavage. Pour les contenants vides des pièces d'hébergement GBSS400 et GBSS217, les contenants seront envoyés dans les déchets.

8. RÉFÉRENCES / PROCÉDURES CONNEXES

PNF P-04 : Procédures laverie côté sale et utilisation du lave-cage

PNF P-05 : Procédures laverie côté propre et utilisation du stérilisateur

PNF P-10 : Procédures pour travailler sous une enceinte de sécurité biologique

9. HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

Date	Modifications	Version
2016-06-02	Création	1.0
2017-05-01	Révision	2.0
2021-05-01	Modification des procédures pour la préparation des aliquots, ajout de la section « entreposage de la nourriture dans les pièces d'hébergement » et du formulaire F-04 en annexe.	3.0
2025-01-07	Mise à jour	4.0

